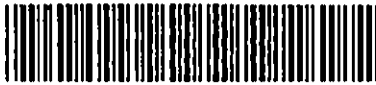


Volet B

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Rég
a
Mon
bel

09147770

DEPOSE AU
DE CO

le

09-10-2009

Pour le Greffe

N° d'entreprise : 0454.123.613
Dénomination

(en entier) : **LA PETITE FERME**

Forme juridique : société privée à responsabilité limitée

Siège : 5101 Erpent, chaussée de Marche, 431

Objet de l'acte : MODIFICATION OBJET SOCIAL

Extrait de l'acte reçu par le notaire Caroline REMON à Jambes/Namur le 24 septembre 2009, en cours d'enregistrement

a) Ordre du jour

1°- Rapport spécial du gérant sur base de l'article 287 du code des sociétés relatif à la modification de l'objet social. A ce rapport est joint un état des comptes arrêtés à la date du trente juin deux mil neuf.

2°- Modification de l'objet social comme dit ci après

3°- Actualisation et modification des statuts pour les mettre en concordance avec ce qui précède, en y apportant les modifications suivantes :

Article trois :

Après le premier paragraphe, ajouter les termes suivants :

« La société peut consentir tant en Belgique qu'à l'étranger, tous prêts ou garantir tous prêts consentis par des tiers, étant entendu que la société n'effectuera aucune activité dont l'exercice serait soumis à des dispositions légales ou réglementaires applicables aux établissements de crédits et/ou financiers.

La société a pour objet également, tant en Belgique qu'à l'étranger :

-Les travaux d'entreprises liés à la production de l'agriculture, de l'élevage, de l'horticulture, de la sylviculture, de la cynégétique et de la pêche, soit pour son compte, soit pour compte de tiers ;

-L'agriculture, l'élevage, l'horticulture, les activités connexes de l'agriculture, de l'élevage et de l'horticulture, la sylviculture et l'exploitation forestière, la chasse, le piégeage et le repeuplement en gibier, la pêche ainsi que l'hébergement, la prise en pension et l'élevage de bétail, tant à titre agricole qu'industriel.

-Le commerce en gros et au détail en produits de la pêche, de l'agriculture, de l'horticulture, de l'élevage et des industries alimentaires, ainsi que celui de matériel et outillage mécanique et agricole.

-La gestion, la mise en valeur, l'exploitation ou la mise en location de tous biens immeubles bâtis ou non bâtis, propriétés forestières et/ou agricoles ou de type urbain. »

4° Pouvoirs à conférer au gérant pour l'exécution des décisions à prendre sur les objets qui précèdent.

b) RESOLUTIONS

Toutes ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Déposés en même temps :

- expédition de l'acte avant enregistrement;
- rapport spécial du gérant et état des comptes au 30/6/2009;

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 20/10/2009 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature